

« Les habitats inclusifs réclament la mobilisation de tous... »

Cheffe de projet « Habitat inclusif » au sein de la CNSA, Typhaine Mahé revient sur les contours et l'avenir de cette nouvelle forme d'habiter. Un dispositif ancré dans les territoires qui se situe au cœur de la transformation de l'offre...

Union Sociale: Depuis 2018 et la loi ELAN, les habitats inclusifs ne cessent de se développer. Quelles sont leurs plus-values?

Typhaine Mahé: L'habitat inclusif constitue une forme « d'habiter » complémentaire au domicile (logement « ordinaire ») et à l'accueil en établissement (hébergement). Il s'agit de logements dans lesquels les habitants vivent seuls, en couple ou en colocation, et souhaitent créer des liens sociaux, partager des temps de vie ensemble. Les diverses solutions d'habitat inclusif se caractérisent ainsi par des espaces de vie individuelle et par des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et propice au lien social. L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale et partagée. La loi ELAN a fixé un cadre législatif très souple, permettant à tous les porteurs de projets qui le souhaitent, d'être soutenus dans leur démarches d'habiter différemment. Celle-ci permet de lutter contre l'isolement social, de renforcer le pouvoir d'agir et la citoyenneté de ceux qui en font partie, et sans aucun doute de favoriser

l'estime de soi. L'habitat inclusif a séduit de nombreux Français et les projets soutenus ne cessent de se multiplier depuis 2018, date de l'adoption de la loi.

US: Est-il envisageable qu'un jour, ces habitats deviennent suffisamment nombreux pour que les gens puissent choisir entre rester à domicile, entrer en établissement ou vivre en habitat inclusif?

TM: Je ne sais pas si le volume d'habitats inclusifs sera assez important pour atteindre cet objectif, mais je ne pense pas qu'il faille se poser cette question en ces termes. L'offre doit incontestablement évoluer pour répondre à la diversité des populations et des besoins dans les territoires et peut-être qu'un jour d'autres formes de réponses vont progressivement voir le jour en dehors des habitats inclusifs. Cette nécessaire diversification de l'offre suppose au sein de chaque territoire, la mobilisation de tout un écosystème composé d'acteurs publics ou privés, issus du secteur médico-social ou du droit commun. Cette mobilisation doit permettre à chaque individu en fonction de son âge, de sa situation sociale ou de son degré d'autonomie, de choisir le lieu dans lequel il souhaite mener sa vie.

Habitat inclusif, une piste pour les personnes âgées précaires

Les institutions accueillant les personnes en situation de précarité observent de plus en plus le vieillissement de ces personnes, vieillissement souvent précoce du fait de leur parcours de vie. Pour autant, les structures tels que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) assurant leur prise en charge ne sont pas adaptées pour

accompagner la perte d'autonomie. Face à ces constats, l'Uniojss a mené une étude, avec le soutien de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, dont la publication est prévue pour début 2025, afin de mettre en lumière des expériences innovantes sur le sujet. L'une des pistes recherchée est l'habitat inclusif

qui peut correspondre à certaines personnes, selon leur situation. L'idée est de pouvoir dépasser les frontières entre le secteur du vieillissement et celui de l'hébergement/logement et précarité, afin de faire travailler ensemble les acteurs pour un accompagnement répondant aux besoins des personnes. ●

Maëllis Bouticourt



L'Uniopss en soutien de l'habitat inclusif

L'Uniopss soutient l'habitat inclusif depuis sa création comme une solution garantissant l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Celui-ci, dans sa diversité de formes, offre aux personnes une réponse à leurs souhaits et besoins: la sécurité, la promotion du lien social, la préservation et le soutien à l'autonomie, ainsi que la participation des personnes. Dans son plaidoyer pour une politique de l'autonomie, l'Uniopss défend le développement de l'habitat inclusif qui s'inscrit dans une démarche participative, collective et volontaire, fondée sur le libre choix des personnes.

Les valeurs portées par l'habitat inclusif sont également partagées par l'Uniopss. Chaque personne doit avoir le choix de son logement et notamment de vivre dans un domicile adapté, inséré dans la société, et en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. La question du financement est indéniable, la pérennité et le déploiement de l'habitat inclusif ne peut se faire qu'à la condition d'être accessible économiquement pour les personnes, mais également pour les porteurs de projets. Un appui des acteurs concernés est indispensable. Par ailleurs, la souplesse laissée dans la construction du projet et le maillage partenarial sont des enjeux actuels. ●

MB

US: Dans certains territoires, la dynamique de création de ces habitats inclusifs semble s'essouffler, malgré une vraie demande de la population. Comment expliquer cette tendance négative ?

TM: Il faut largement nuancer ou relativiser cette tendance. En effet, le nombre de projets soutenus est passé de 658 en 2021 à 2280 en 2024. En 2024, on observe une évolution d'un peu plus de 13 % par rapport à l'année passée. Le nombre de projets a certes fortement augmenté en 2021 et 2022 et cette progression est plus lente aujourd'hui. Ce ralentissement n'est pas uniquement lié à des contraintes budgétaires que rencontrent les départements, la CNSA s'étant en effet engagée à pérenniser son soutien aux dépenses départementales au titre de l'aide à la vie partagée. Il convient aussi de se pencher sur la mobilisation des porteurs et la qualité des projets proposés qui ne sont pas toujours en phase avec la définition de l'habitat inclusif. Des efforts de communication sont à envisager pour sensibiliser la population et certains acteurs comme les communes et sans doute renforcer l'accompagnement des porteurs de projet.

US: Les habitats inclusifs sont-ils adaptés pour les personnes fortement dépendantes ?

TM: Selon la loi, l'habitat inclusif est une offre pour tout public, quel que soit son niveau de dépendance

et les départements sont en phase avec cet objectif, mais encore une fois, tout dépend de la manière dont le projet est présenté au département. Le but premier doit rester la volonté des personnes concernées de créer du lien, de maîtriser leur vie, de faire des choix et doit respecter un certain nombre de prérequis dans les domaines du logement, de la vie sociale et partagée, de l'inscription du projet dans le territoire et de l'accompagnement, sans que le projet d'habitat ne devienne celui d'un établissement médico-social, ce qui est parfois le cas parmi les dossiers présentés.

US: Malgré tous ces avantages, les porteurs de projets constatent des financements insuffisants, notamment pour ce qui est des frais de gestion. Comment changer la donne ?

TM: Ces difficultés nous ont été signalées et elles sont effectivement problématiques. Nous allons nous y pencher dans les prochains mois. Il convient également que les porteurs travaillent avec les ressources présentes sur les territoires, notamment pour la mise à disposition de locaux ou d'équipements. La mutualisation des ressources et la gouvernance partagée sont des pistes à approfondir davantage. ●

Propos recueillis
par Antoine Janbon